

Fichier : Sujet ULC C924
ULC G5.2

Le 13 mars 2009

BULLETIN D'ACCRÉDITATION N° 2009-05

Destinataires : Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada
Autres parties intéressées

OBJET : Première version de la deuxième édition proposée du document
ULC/ORD-C924-2009, Photoluminescent and Self-Luminous Exit Signs and Path Markers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-jointe une copie de la première version, deuxième édition proposée du document ULC/ORD-C924-2009, intitulé *Photoluminescent and Self-Luminous Exit Signs and Path Markers*. Nous vous invitons à passer en revue cette version et à nous faire part de vos commentaires.

Cette deuxième édition de cet autre document reconnu (ORD) servira de base pour la norme ULC S572. Le document ULC/ORD-C924-2009 présente les exigences liées aux enseignes de sortie et aux systèmes de marquage de parcours photoluminescents et autolumineux utilisés dans des emplacements ordinaires. Cet équipement permet de fournir des indications sur les sorties et l'orientation afin d'aider les occupants à évacuer rapidement une installation en cas d'alarme incendie, de défaillance de l'alimentation normale ou d'incident touchant des composants d'un système d'alimentation, de distribution et de contrôle de l'électricité et de l'éclairage essentiel à la sécurité des personnes. Ces enseignes et marqueurs de parcours peuvent faire partie d'un important système d'orientation.

Veuillez nous faire parvenir vos bulletins et commentaires au plus tard le 13 avril 2009.

Tous les bulletins et commentaires doivent être complétés par les membres du Conseil consultatif et renvoyés par courriel à l'adresse suivante: Graham.r.Dulmage@ca.ul.com

LABORATOIRES DES ASSUREURS DU CANADA



Gunsimar Paintal
Gestionnaire régional de la qualité et responsable du programme de marque ULC

" Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise."

